

Maître Gilles MARTHA
Avocat au Barreau de MARSEILLE
3 place Felix Barret - 13006 MARSEILLE
gm@bblma.eu
04.91.33.54.56

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE**

Dans un ensemble immobilier, en copropriété,
situé à MARSEILLE, 10^{ème} arrt, 266 avenue de Toulon,
cadastré Quartier MENPENTI, 856 C n° 97

UN APPARTEMENT

d'une superficie loi Carrez de **34,56 m²**,
côté Nord, situé au 2^{ème} étage de l'immeuble,
composé d'une entrée, une cuisine,
un séjour, une salle d'eau et des toilettes,
(lot 10 de la copropriété)

Et les 119/1.000èmes des parties communes générales de l'immeuble A,
et les 86/1.000èmes des parties communes générales.

MISE A PRIX DE 43.462,00 €
(Quarante-trois mille quatre cent soixante-deux euros)

Visite par huissier de justice
LE MARDI 29 OCTOBRE 2024 DE 11 HEURES A 12 HEURES

L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
siégeant 25 rue Edouard Delanglade, MARSEILLE, 6^{ème} arrt, salle 8,

<p>DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE : Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier, en copropriété,</p>	<p>situé à MARSEILLE, 10^{ème} arrt, 266 avenue de Toulon, cadastré Quartier MENPENTI, Lieudit 71 boulevard Gilly, section 856 C n°97 pour 01 a et 61 ca,</p>
---	---

Le lot 10 de la copropriété, situé au 2ème étage de l'immeuble, composé d'une pièce principale avec espace cuisine ouverte d'une chambre et d'une salle d'eau-toilettes et les 119/1.000èmes des parties communes générales de l'immeuble A, et les 86/1.000èmes des parties communes générales.

L'appartement a été mesuré pour une superficie de 34,56 m² au sens de la loi Carrez suivant certificat du 10-04-2024, de la société IMMO SERVICES EXPERTISES, annexé au cahier des conditions de vente.

Le bien est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif établi par Maître Maxime UREN, Commissaire de justice associé du 10 avril 2024, annexé au cahier des conditions de vente.

Aux termes dudit procès-verbal descriptif, l'appartement est actuellement occupé.

La présente vente est poursuivie AUX REQUETES ET DILIGENCES DE :

La **BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**, société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable, siège social 457 Promenade des Anglais, 06200 NICE, anciennement BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE, agissant par son président, RCS NICE 058 801 481,

Ayant pour avocat constitué **Maître Gilles MARTHA**, avocat au barreau de Marseille,

associé de la **SCP BBLM**, 3 place Félix Barret, 13006 MARSEILLE.

CLAUSES ET CONDITIONS :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille et les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus de son prix.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille, qui devra détenir un chèque de banque (caution bancaire irrévocable) représentant au moins 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

Pour de plus amples renseignements et consulter le cahier des conditions de vente :

- Au **Greffe du Tribunal judiciaire de Marseille**, à l'accueil du 25 rue Edouard Delanglade, MARSEILLE, 6^{ème} arrt, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

- **Maître Gilles MARTHA**, avocat au barreau de Marseille, 3 place Félix Barret, 13006 MARSEILLE - gm@bblma.eu

Et encore sur le site : <https://avoventes.fr>

Marseille, le 19 septembre 2024

Maître Gilles MARTHA